



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Guyane

Question écrite n° 111043

Texte de la question

Mme Christiane Taubira interroge M. le ministre de la santé et des solidarités sur le projet de pôle mère-enfant prévu dans le programme hôpital 2007, dont la réalisation était censée aboutir avant cette échéance. Elle souhaite savoir si ce pôle sera reconduit dans le cadre du projet d'établissement 2007-2012, ce qui ne semble pas être le cas pour l'instant. Elle lui rappelle au que ce projet conçu il y a près d'une dizaine d'années a fait l'objet de plusieurs révisions et que son étude, actualisée en 2004, a coûté un million deux cent vingt mille euros. À ces frais s'ajoute le coût salarial des personnels mobilisés sur le projet et dont le départ de la plupart (vers le CHU de Lille ou dans le secteur privé de la profession) constitue une déperdition en termes d'expertise et en financement public. La tarification à l'activité (T2A), généralement applicable depuis 2005 mais différée de deux ans en Guyane compte tenu des difficultés structurelles de l'hôpital public et de l'aménagement nécessaire avant ce nouveau mode de gouvernance, prévoit des contrats d'objectifs et de moyens pour une durée de trois à cinq ans. Elle lui demande ce qu'il en est du pôle femme-enfant, dont l'utilité a été réaffirmée par plusieurs ministres successifs, des postes de puéricultrices (PUER) et d'infirmières (IDE) dont la création a été demandée à PARE et des contrats d'objectifs dont la mise en oeuvre devrait pouvoir intervenir l'an prochain.

Données clés

Auteur : [Mme Christiane Taubira](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111043

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12364